SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE 27 FÉVRIER 2023 À 17 h SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE NOËL RICHARD

Sont présents les conseillers

Mesdames : Karine Fournier, Anne Minville et Nathalie Dorion

Messieurs Nelson Fournier, Thierry Ratté et Berchmans Minville

Tous membres dudit conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance, madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière.

Il est certifié par la greffière-trésorière que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux, le tout conformément à la Loi.

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Remplacement temporaire de l'opérateur du camion poubelle pour la collecte Cloridorme/Petite-Vallée
3. Période de questions
4. Levée de la séance

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Noël Richard, maire ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 17 h et souhaite la bienvenue à tous.

2. REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE L'OPÉRATEUR DU CAMION POUBELLE POUR LA COLLECTE CLORIDORME/PETITE-VALLÉE

Résolution no : 2023-0063

CONSIDÉRANT QUE des difficultés sont rencontrées pour la collecte des ordures dans certaines rues de Cloridorme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme a été saisi du dossier et que dans l'attente d'un règlement, l'opérateur demande à être exempté de cette collecte ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme propose que monsieur Paul-René Francoeur soit nommé pour ce remplacement ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Francoeur a été informé des conditions de travail, qu'il s'en juge satisfait et qu'il confirme sa disponibilité jusqu'au 28 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier de collecte Estran prévoit que les collectes à Petite-Vallée sont intégrées à celles de Cloridorme ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolution à l'unanimité des élus présents

QUE monsieur Paul-René Francoeur soit embauché pour effectuer les collectes des ordures et des matières recyclables à Cloridorme et Petite-Vallée jusqu'au 28 mars 2023 ;

QUE le transport des matières vers les lieux de traitement soit effectué par l'opérateur permanent.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à la séance.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution no : 2023-0064

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance extraordinaire à 17 h 09.

_____	**_____**
Noël Richard	**Ghislaine Bouthillette**
Maire	**Directrice générale et greffière-trésorière**

Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.